Procès-verbal
de l'assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont
du 27 juin 2024 à Delémont

1) Ouverture de l'assemblée

M. le président Alain Tissot salue les membres des conseils invités à l'assemblée (7 maires et 24 conseillers et conseillères communaux présents) des 9 communes membres du Syndicat et les invités : M. Hubert Jaquier, chef du Service communal de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont, Mme Fanny Farron (nouvelle directrice technique), Mme Sabine Jaquet (Service du développement territorial), M. Jacques Riat, Service des infrastructures et M. Antoine membrez du Quotidien Jurassien.

Sont excusés plusieurs membres de l'assemblée (voir la liste des présences annexée), M. les Maires Sébastien Koller et Yann Rufer, M. David Eray, Chef du Département de l'environnement, M. Daniel Rieder, chef du Service du développement territorial, M. David Asséo, Délégué cantonal aux transports et Mme Florine Jardin, Cheffe de la section de l'aménagement du territoire au Service du développement territorial.

M. le président informe que le sujet de la N18 fera l'objet d'une présentation au point 4 de l'ordre du jour

L'ordre du jour prévu dans l'invitation du 11 juin est accepté.

2) Appel

M. le Président indique qu'un appel est nécessaire selon les statuts pour vérifier le quorum. M. Henri Erard procède à l'appel. 24 membres sur 44 sont présents, représentant 59 % des voix (voir annexe). L'assemblée peut valablement siéger.

Malgré le fait que la valeur des voix n'est pas identique selon la commune, M. le Président précise que les votations se feront à mains levées, pour simplifier la procédure. Si le résultat d'un vote ne paraît pas clair, le vote sera répété, de manière nominative, sur appel. Le vote à bulletin secret pourra être demandé par l'assemblée, selon les statuts.

3) Procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2023 a été remis aux secrétariats communaux avec l'invitation à la séance. Il est accepté par levée de mains à l'unanimité.

4) Objectifs et échéances 2024 - 2027

M. Hubert Jaquier informe qu'il assume l'intérim depuis le départ de Mme Aline Cuomo. Il présente le sujet.

Thème	2024	2025	2026	2027
Documents financiers annuels de la Confédération				
Décomptes finaux mesures PA terminées				
Etablissement de conventions de financement pour les mesures PA subventionnées par la Confédération				
Suivi des mesures (bilans périodiques avec communes / RCJU) Demandes de prolongations de délais pour des mesures du PA3 Décisions sur report à un PA ultérieur ou abandon				
Etude corridor N18 – Défense d'une liaison rapide et efficace sur Bâle				
Biodiversité, programme 2020 – 2024				
Nouvelle convention programme biodiversité dès 2025?				
Suivi Label Cité de l'énergie et renouvellement				
Promotion de la mobilité douce				
Réhabilitation des centres anciens (fin du processus en cours – suite?)				
Zone d'activités – promotion (mise à jour des fiches)				
Campagne d'agglomération - promotion				
Conception directrice avec périmètre élargi avec Moutier notamment?				
Mise à jour de la conception directrice de l'énergie				

Les mesures indispensables ou importantes à réaliser en 2024 sont :

- Documents financiers annuels de la Confédération
- Décomptes finaux mesures PA terminées
- Etablissement de conventions de financement pour les mesures PA avec subventionnement de la Confédération
- Demande de prolongations de délais pour des mesures PA avec subventions de la Confédération
- Etude corridor N18 – Défense d'une liaison rapide et efficace sur Bâle
- Biodiversité, programme 2020 – 2024
- Label Cité de l'énergie, préparation du renouvellement

Il ajoute que :

- la collaboration est étroite avec les services de l'Etat.
- des moyens sont disponibles pour améliorer la biodiversité.
- le canton réévalue son soutien à la réhabilitation. L'agglomération est associée.
- l'arrivée de Moutier pose également des questions de collaborations.

M. Damien Chappuis présente le sujet N18, plus particulièrement l'étude en cours du corridor N18. Les objectifs visés pour le Canton et l'agglomération sont déterminés par le plan directeur régional de l'agglo qui formule l'objectif suivant : « Délester Delémont et Courroux d'une partie du trafic de transit et améliorer la connexion de l'agglomération avec la métropole bâloise ». Ils sont de :

- Créer une liaison routière rapide entre Delémont et Bâle (attractivité économique du Canton, de l'agglomération et de la Ville, liens entre Bâle et le Jura).
- Améliorer la qualité de vie : diminution du trafic de transit ; réduction des nuisances ; augmentation de la sécurité, du confort et de l'attractivité pour la mobilité douce ; amélioration de la vitesse commerciale des bus.
- Garantir l'accessibilité au secteur Gare Sud, pôle de développement stratégique au niveau cantonal, de l'agglomération et communal.
- Résoudre le problème de saturation – également problématique pour les transports publics – et de sécurité des carrefours Landi-McDonald's, un point noir et majeur au niveau du fonctionnement de la ville, de l'agglomération et du canton.

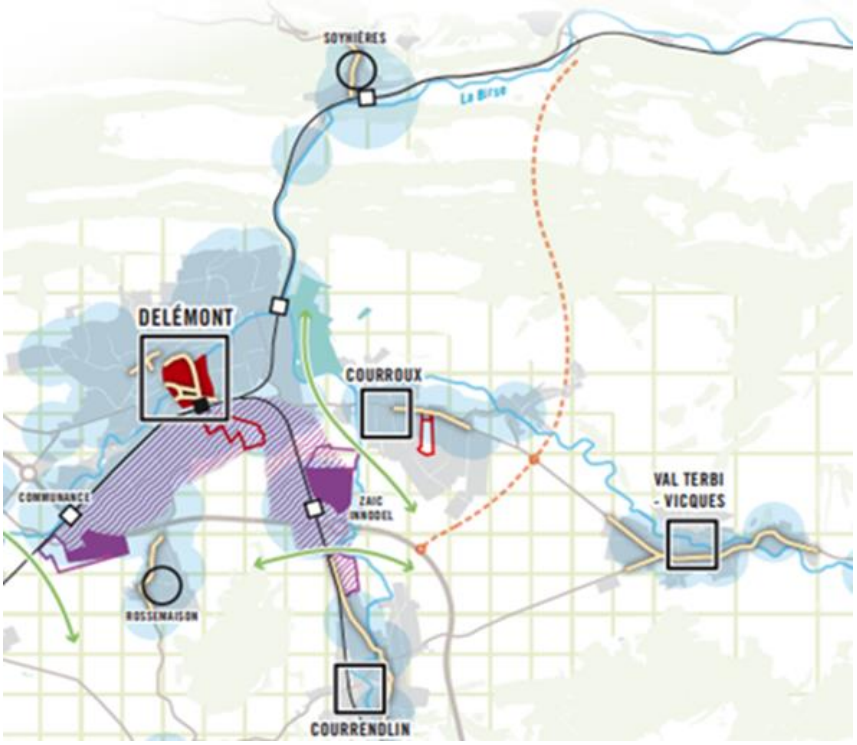

La mesure prioritaire (ajoutée aux premières mesures, mais priorisée) à l'étude est de :

- Créer un « long contournement 2.21 » en tunnel à l'Est de Courroux-Courcelon, qui rejoint la N18 existante à proximité de Rides-Dessus (2x1 voie, route principale à 80 km/h), en contournant la zone de protection des eaux située à l'Est de Courcelon ;
- Créer un giratoire à la hauteur de la route de Courroux ;
- Rejoindre l'autoroute N16 en tunnel et créer une nouvelle jonction « souterraine » ; ou en variante 2.22, créer une route de liaison vers le giratoire de la ZARD-innodel/SIP BaselArea;
- Poursuivre jusqu'aux solutions 1.3 et 1.4, afin de rejoindre Gare Sud via la nouvelle route de contournement et la N16.

SIN-UETP/20.06.2024

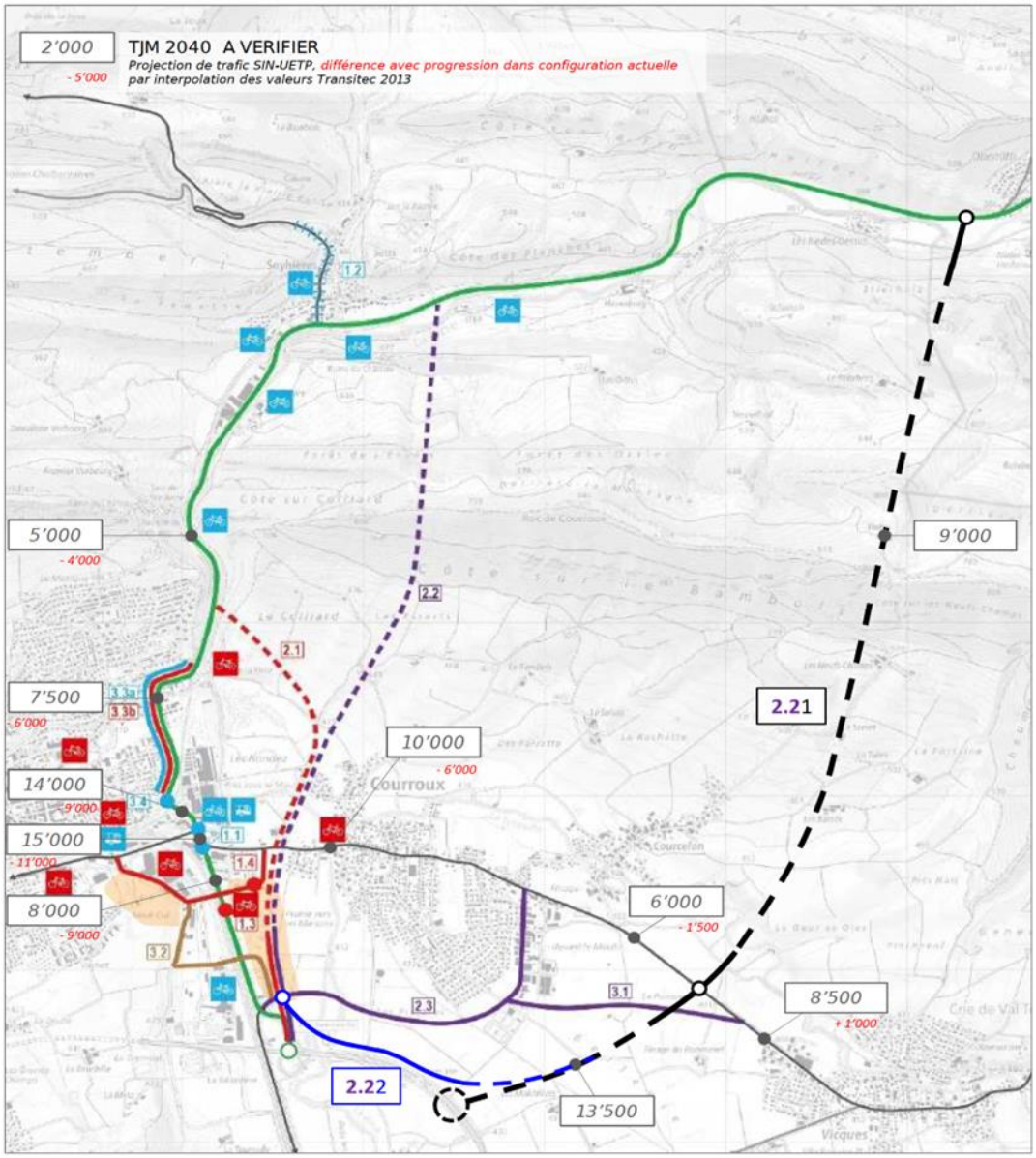

Un autre tunnel évitant Liesberg et Laufon est également projeté.

Discussion :

M. Hubert Jaquier informe que plusieurs mesures d'agglo sont prévues dans le secteur (voir l'image). La N18 est devenue nationale, ce qui change le maître d'ouvrage. L'agglo est devant le choix : réalisation avec 35 % de subvention fédérale ou standby et plus tard 100% Confédération. La tendance est plutôt d'attendre.

M. Bernard Dessarzin demande quelle est l'horizon de réalisation. M. Damien Chappuis répond que ce ne sera pas avant 2040 pour le grand contournement.

5) Mesures des projets d'agglomération : informations sur l'état des lieux, les délais de réalisation et leurs reports

M. Hubert Jaquier présente le sujet. Les taux du nombre de conventions signées par rapport au nombre de projets dans les accords sur les prestations au niveau Suisse - état 2023 – sont les suivants:

- PA1 : 72 %
- PA2 : 39 %
- PA3 : 27%

Donc les retards sont importants dans toutes les agglomérations comme à Delémont.

Le tableau de suivi de mesures comprend environ 70 mesures. Il est régulièrement mis à jour. Voici un extrait :

Calendrier pour le suivi des mesures du projet d'agglomération

N° et nom de la mesure	Code AIE 6711.	Porteur	Priorité	Début travaux selon PA3	Etude, travaux actualisés	2024	2025	2026	2027	Plans financiers	Estimation des coûts (mio)	CH (s subv)	Convention	Commentaires
1.20 Traversée de Courroux	033	SIN	A1	2020	2019-22	Décompte final				PR RCJU 17-21/22-26	4.43119	AP1	réalisée	
1.22 Traversée de Vicques	034	SIN	A1	dès 2022	2020-21, 2025-26					PR RCJU 22-26	1	Ae (AP1)		Il y a eu des travaux sur le pont + mesures en partie réalisées à l'est de Vicques, giratoire prévu route de Courrendlin - Courroux - Vicques En Stand-by
1.26a Traversée Nord – Sud de Courrendlin	035 - 3.010	SIN	A3	2019	2018-22, dès 23	Etudes	Travaux	Travaux		PR RCJU 22-26	10	AP3	à établir	Travaux de 2025 à 2026, proposition de réduction du projet liée à la PFI
1.28 Traversée de la localité, Châtillon	2.016	Châtillon	A2	2020	dès 2022	Travaux	Travaux	Travaux			3			
1.34 Route A16 – Communance, Courtételle	2.017 - 3.012	UETP	C3	dès 2023	dès 2025					Pas dans PFI Delémont	Adéfinir			à reporter dans prochain PA, selon les besoins.
1.36a Vies-Ste-Catherine, itinéraire vélos et piétons	029	UETP (SIN)	A1	2018	2020-22	Projet + plan de route		Travaux	Travaux	PR Del et PFI RCJU 22-26	0.5	Ae (AP1)		Groupement d'études en place, SIN associé.
1.36b Route d'accès aux Prés-Roses depuis Courtételle	030	UETP (SIN)	A1	2018	2020-22	Travaux	Travaux			PR Del et PFI RCJU 22-26	1	Ae (AP1)		Groupement d'études en place, SIN associé.
1.39 Itinéraire cyclable Delémont - Communance	027, 060 - 2.018, 2.043	UETP	A2	2018	dès 2022			Travaux		Selon PFI Delémont	0.4	AP2	à établir	Projet simplifié à l'étude
1.41 Halte ferroviaire à la Communance	046 - 2.019	SDT	A2	2019	2021-24					PR RCJU 17-21	3	AP2	à établir	Reporté, dès 2030 éventuellement
1.43 Halte ferroviaire à Soyhières	2.020 - 3.019	SDT	A1/A3	2021	dès 2026					Pas dans PFI RCJU	1.9			Impossible en l'état
1.47 Traversée de la localité, Rossemaison	040 - 3.021	SIN	A3	2018	2019, dès 2025					PR RCJU 22-26	2.5	AP3 -forfait	réalisée	En stand-by pour le moment, plutôt dvp mesure 2.202 Remplacée par la Rue des Grands-Champs
1.48 Itinéraire cyclable Courtételle-Châtillon par route communale	028	SIN	A1	2018	2019-20, 26-25		Travaux	Travaux		PR RCJU 22-26	0.8	Ae (AP1)		Report à 2025 Les travaux seront réalisés après mesure 2.202
1.50 Rebroussement Montsevelier	.062	SDT	A1	2017-18	dès 2023						0.2	AP1	à établir	Lié aux mesures 1.12, 1.13, 1.55 (pas de dvp avant qu'elles soient réalisées)
1.52 Raccordement direct ZARD route cantonale	.062	OFROU	A1	dès 2023	dès 2023-24					Pas dans PFI RCJU	0.5	AP1	à établir	Dépend du développement d'Innodel
1.53 Réaménagement et équipement des arrêts de bus	057	SDT-OFROU-Comm	A1	d'ici 2023	continu	Continu	Continu	Continu	Continu	Par Communes	2	Ae (AP1)		Lhand jusqu'en 2022
1.55 Gestion de la circulation sur giratoires	012	OFROU	A1	2018	Dès 2022					PR RCJU 22-26	1.3	AP1	à établir	Liée à 1.12, 1.13 (cahier des charges pour études de faisabilité en cours d'établissement auprès de SIN)
2.14c Itinéraire cyclable entre routes de Delémont et Courroux	2.010, 2.044 - 3.032	UETP (SIN)	A3	2020	2020-25	Etudes				PR RCJU 22-26	0.65	AP3 -forfait	réalisée	liée à 1.14a, 3.02a Corridor N18
2.201a Parkings à vélo, Delémont	2.041, 2.043	UETP	A2	dès 2021	2018, dès 2021	Continu	Continu	Continu	Continu	Selon PFI Delémont	0.21	AP2	à établir	
2.201b Parkings à vélo, Delémont	2.042, 2.044 - 3.034	UETP	B3	dès 2023	2018, dès 2025	Continu	Continu	Continu	Continu	Selon PFI Delémont	0.29			selon besoins
2.202 Itinéraire cyclable Châtillon – Rossemaison	2.026, 2.044 - 3.035	SIN	A3	2019	dès 2023	Travaux				PR RCJU 22-26	0.7			liée à 3.42 et 1.48

Le problème principal tient dans les délais concernant la réalisation des mesures du PA1, PA2 et PA3 :

Génération des projets d'agglomération	Documents à transmettre à OFROU	Délai pour la signature de la convention de financement (au plus tard)	Délai pour le début des travaux obligatoire (mise en chantier)	Échéance pour la fin des travaux	Échéance pour le décompte final/dernier paiement
PA1 et PA2	Mesure individuelle Dossier de demande d'établissement d'une convention de financement 4 mois avant le début des travaux Remarque : Il n'y a pas de paquet de mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires pour le PA1 et le PA2.	31.12.2027	/	/	Au plus tard 2 ans à partir de la mise en service de la mesure
PA3	Mesure individuelle Dossier de demande d'établissement d'une convention de financement 4 mois avant le début des travaux Paquet de mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires Dossier de demande d'établissement d'une convention de financement 2 mois avant le début des travaux	Avant le 31.12.2025 Avant le 31.12.2025	Avant le 31.12.2025 Avant le 31.12.2025	/	Mesure individuelle Au plus tard 2 ans à partir de la mise en service de la mesure Paquet de mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires Aucun décompte final. La dernière demande de versement pour les travaux réalisés doit être transmise au plus tard le 30.11.2027

Il rappelle les délais concernant la réalisation des mesures du PA3 :

	Demande prolongation de délai (ARE)	Suspension de délai (ARE)	Dépôt d'un dossier complet pour une demande d'établissement d'une convention de financement (OFROU)	Signature convention financement (OFROU)	Début des travaux (1er coup de pioche)	Décompte final / dernier paiement (OFROU)
Mesure individuelle	**30.06.2025**	Dès que l'opposition est déposée	31.08.2025	31.12.2025	31.12.2025	Max. 2 ans après achèvement des travaux pour le décompte final
Paquet de mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires	Prolongation des délais impossible (3)	Pas de suspension de délai	31.10.2025	31.12.2025	31.12.2025	30.11.2027 pour le dernier paiement

Une demande de rencontre a été adressée au Gouvernement concernant ce sujet des délais de réalisation (voir annexe). L'objectif est de briser la glace.

Les décisions à prendre par les conseils communaux au 2e semestre sont de définir pour les mesures propres à chaque commune entre les variantes :

- Prolongation de délai pour mesures PA3
- A reporter dans PA6 ou PA7
- A abandonner
- Possibilités de changement pour les paquets forfaitaires.

La nouvelle directrice fera le tour de tous les conseils communaux pour avoir des réponses claires vis-à-vis du Canton et de la Confédération.

Il faut rappeler la particularité des paquets de mesures bénéficiant de contributions forfaitaires (paquets mobilité douce et VSR – liste A – PA3) :

PA3

Paquet mobilité douce (MD)

n° et nom de la mesure	Devis	Subvention	% de la liste	2024	2025	2026	2027
1.14a - itinéraire cyclable Gare Sud - Ballastière	0.46	0.100	4.75		0.025	0.025	0.05
1.16a - itinéraire cyclable Courroux - ZARD	0.65	0.141	6.71			0.050	0.091
1.47 - traversée de Rossemaison	2.31	0.501	23.86		0.250	0.251	
2.14c - itinéraire cyclable entre routes de Delémont et Courroux	0.65	0.141	6.71		0.028	0.113	
3.02a - nouvelle liaison MD au sud-est de Delémont	4.36	0.946	45.04			0.473	0.473
3.05 - liaison MD Gros Seuc - Morépont et gare	0.74	0.161	7.64			0.081	0.0805
3.21 - liaison MD nord-est Courrendlin	0.28	0.061	2.89		0.030	0.031	
3.80 - stationnement vélos interfaces TP	0.23	0.050	2.38		0.017	0.017	0.017
Total	9.68	**2.1**		0.000	0.350	1.041	0.712

Paquet valorisation/sécurisation routière (VSR)

n° et nom de la mesure	Devis	Subvention	% de la liste	2024	2025	2026	2027
1.4a3 - réaménagement quai Sorne et route de Moutier	4.66	0.803	86.30			0.400	0.403
2.205a - traversée de Develier, partie centre	0.74	0.127	13.70			0.127	
Total	5.4	**0.93**		**0.000**	**0.000**	**0.527**	**0.403**
						0.5797	0.4433

SIN
Delémont
Courrendlin
Toutes les communes
Mesures reprises par les communes concernées

Les mesures des paquets forfaitaires peuvent être remplacées pour autant qu'elles remplissent des buts similaires, à l'exemple de la traversée de Rossemaison remplacée par la Rue des Grand-Champs. Aucune demande officielle ne doit être faite à la Confédération pour le remplacement d'une mesure à l'intérieur d'un paquet forfaitaire

Afin de ne pas perdre les subventions, la proposition est donc de regarder quelles mesures ne pourront pas être réalisées et voir si les communes ont des projets qui atteignent les mêmes buts que les mesures qui étaient proposées.

La discussion n'est pas utilisée.

6) Présentation de la nouvelle directrice technique et information sur l'organisation transitoire et future de l'agglomération

M. Damien Chappuis présente le sujet. La volonté a été de travailler avec un interlocuteur unique. De manière transitoire, M. Hubert Jaquier assure l'interim depuis le départ de Mme A. Cuomo à fin mai. Le mandat de M. H. Erard doit encore être traité (résiliation).

Le conseil a été séduit par la candidature de Mme Fanny Farron. Elle se présente et se réjouit de revenir travailler dans le Jura. Elle entrera en fonction le 1er septembre 2024.

Formation :

Master of Arts en sciences sociales – Géographie, Université de Neuchâtel 2017 – 2019

Géographie humaine et sociale, orientation « durabilité » Maîtrise universitaire en Développement territorial, Université de Genève 2016 – 2017

Bachelor of Arts – Géographie humaine et Sciences de l'Information et de la Communication 2013 – 2016

Collaboratrice scientifique, Jura bernois.Bienne (Jb.B), Sonceboz fév. 2021 à ce jour

Responsable mobilité durable, cheffe de projet conception régionale climat, soutiens divers pour les Communes, coordination-communication (Canton-Communes-population),

collaboration à divers projets (3e âge, NPR, durabilité, économie circulaire, tenue et mise à jour du site internet, …)

Collaboratrice au Service de l'urbanisme et de l'architecture (UA), Ville de Fribourg sept. 2020 à fév. 2021

Gestion de projet stratégie globale et requalification des places de jeux en lien avec le développement durable, intégration des enjeux liés à la mobilité, appui projets « vert en ville » (ilot de chaleur urbain, toitures végétalisées, indices verts, transition énergétique, …)

La discussion n'est pas utilisée. Mme Fanny Farron est applaudie.

7) Comptes 2023

M. Henri Erard présente le sujet. Le compte de résultats 2023 présente un excédent de 160'401,44 fr. à charge des communes, alors que le budget prévoyait 186'664 fr. Il relève :

- l'économie de 17'000 fr. sur le mandat de Mme A. Cuomo en raison des fortes indemnités des assurances (35'679 fr.)
- la dépense supplémentaire de 16'000 fr. concernant les mesures du projet Région Energie, prévu sur 2022-2023, mais réalisé essentiellement sur 2023.

La discussion n'est pas utilisée.

L'assemblée accepte les comptes par levées de mains à l'unanimité.

8) Budget 2024

M. Henri Erard présente le sujet. La version du budget soumise à l'assemblée est celle approuvée par le conseil d'agglo lors de sa dernière séance du 15 avril. A ce moment-là, l'entrée en fonction de la direction technique était encore inconnue. Donc les chiffres n'ont pas été mis à jour. Il relève également :

- Le soutien au comité N18 Bâle – Jura 4'000 fr.
- La participation à l'Association slowUp (cotisation): de 8'000 à 10'000 fr.

- Biodiversité: épuiser le budget 138’213 fr.
- Biodiversité : subvention complémentaire
- Economies :
    - Mobilité douce: pas de stand slowUp
    - Réhabilitation du patrimoine bâti: pas de montant mis au budget
- Montant à charge des communes : 208’857 fr.
- Energie, révision de la conception directrice de l’énergie à moyen terme, mais rien sur le budget 2024.

La discussion n’est pas utilisée. Le budget 2024 est accepté à l’unanimité par levées de mains.

9) Divers

M. Philippe Membrez souhaite une discussion informelle immédiate au sujet de ce qui a traité par l’assemblée AJC, par MM. les maires.

M. Alain Tissot remercie tous les intervenants et clôt l’assemblée.

Le secrétaire :

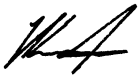

H. Erard

Annexes : Liste des présences, comptes 2023 et budget 2024 acceptés, copie de la lettre au Gouvernement concernant les reports de délais de réalisation des mesures.

Agglomération de Delémont

Assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont

du 27 juin 2024

Liste de présence des membres de l'assemblée

commune	prénom	nom	voix	excuse	présence	voix possible	voix 27 6 2024
Châtillon	Sébastien	Domont	1	1		1,2	0
	Richard	Frund	1	1		1,2	0
	Lionel	Gilliotte	1		1	1,2	1,2
	Jonas	Rossé	1		1	1,2	1,2
Courrendlin	Stéphane	Bart	1		1	2,2	2,2
	Valérie	Bourquin	1		1	2,2	2,2
	Pierre-André	Comte	1		1	2,2	2,2
	Vincent	Eggenschwiler	1		1	2,2	2,2
	René	Grossmann	1		1	2,2	2,2
	Vincent	Scherrer	1	1		2,2	0
Courroux	Raphaël	Ciocchi	1	1		2,1	0
	Sandrine	Fleury	1		1	2,1	2,1
	Jean-Luc	Fleury	1		1	2,1	2,1
	Pierre	Luchinger	1		1	2,1	2,1
	Jocelyne	Mérat Diop	1		1	2,1	2,1
	Thomas	Stettler	1	1		2,1	0
Courtételle	Marie	Brêchet Beuchat	1	1		1,8	0
	Sandra	Capitani Comment	1	1		1,8	0
	Jean-Claude	Finger	1		1	1,8	1,8
	Janique	Horisberger	1		1	1,8	1,8
	Aubin	Montavon	1	1		1,8	0
	Françoise	Schaffter	1	1		1,8	0
Delémont	Emmanuel	Koller	1		1	6,9	6,9
	Patrick	Chapuis	1		1	6,9	6,9
	Murielle	Macchi-Berdat	1	1		6,9	0
	Claude	Schlüchter	1		1	6,9	6,9
Develier	Sigismond	Jacquod	1	1		1,6	0
	Daniel	Rohrbach	1		1	1,6	1,6
	Noël	Saucy	1	1		1,6	0
	Frédéric	Scheurer	1		1	1,6	1,6
Rossemaison	Linda	Aubry	1	1		1,3	0
	Alain	Tissot	1		1	1,3	1,3
	Laurence	Weiss	1	1		1,3	0
	Nicolas	Zahno	1	1		1,3	0
Soyhières	Bernard	Dessarzin	1		1	1,2	1,2
	Hans Christer	Nyström	1	1		1,2	0
	Mathieu	Ramseyer	1	1		1,2	0
	Ivan	Santos	1		1	1,2	1,2
Val Terbi	Michel	Arnoux	1	1		2	0
	Yvan	Burri	1		1	2	2
	Elisabeth	Dennert	1		1	2	2
	Christophe	Fleury	1		1	2	2
	Pierre	Lovis	1	1		2	0
	Samuel	Rohrbach	1	1		2	0
			44		24	97,4	59,0
						quorum	48,7

majorité des voix : 29,6

Par son président
M. Damien Chappuis
Hôtel de Ville
Place de la Liberté 1
2800 Delémont

Gouvernement de la
République et Canton du Jura
2, rue de l'Hôpital
2800 Delémont

Delémont, le 4 juin 2024

Délais de réalisation des projets d'agglomération : demande de respect des engagements pris dans les accords sur les prestations

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les Ministres,

La signature des différents accords sur les prestations engage les parties prenantes, Confédération, Canton et Communes, à réaliser les mesures définies dans les calendriers établis. Il s'agit en l'occurrence du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, du Gouvernement de la République et Canton du Jura et du Syndicat d'agglomération de Delémont, ainsi que des communes directement concernées.

Les différentes planifications financières des investissements de l'Etat jurassien ont été révisées ou sont encore en voie de l'être. Certaines décisions prises prétéritent fortement certains projets, ce qui pose deux problèmes majeurs :

- d'une part, cela remet en question la crédibilité des 3 projets d'agglomération (PA1, PA2 et PA3) dont les délais de plusieurs mesures ne seront plus respectés, ce qui remettra en question les soutiens financiers futurs de la Confédération dans les prochains projets d'agglomération ;

- d'autre part, cela remet en cause le bien-fondé de la participation des communes à l'agglomération et conduit à une perte de crédibilité des autorités communales concernées vis-à-vis de leur population.

Nous constatons une contradiction fondamentale entre les deux engagements de l'Etat vis-à-vis de la Confédération et de l'agglomération et des communes et le regrettons.

Parmi les mesures les plus touchées, la mesure n° 1.26 Traversée de Courrendlin, considérée comme très importante pour l'agglomération, en termes de mobilité notamment, est aujourd'hui remise en question. Les récentes décisions du Gouvernement de se désengager à hauteur de CHF 660'000.-, sous le motif que les bases légales ont changé en lien avec les subventions concernant les trottoirs notamment, ne sont pas acceptables. Il est attendu du Gouvernement qu'il respecte les engagements pris envers la Confédération et honore les participations financières promises. Une telle décision de ne pas accorder le soutien financier de CHF 660'000.- met encore en péril la réalisation de la mesure, provoquant des effets désastreux pour la commune de Courrendlin et la crédibilité de l'agglomération.

Par son président
M. Damien Chappuis
Hôtel de Ville
Place de la Liberté 1
2800 Delémont

De plus, nous nous permettons de rappeler les délais :

a) Les conventions de financement des mesures des projets d'agglomération de 1ère et 2ème génération doivent être signés avant la fin 2027.

b) Les travaux des mesures des projets d'agglomération de 3e génération doivent débuter (mise en chantier) avant la fin 2025.

Afin de débloquer la traversée de Courrendlin et de coordonner les planifications financières du Canton et des communes de l'agglomération, nous demandons une rencontre avec une délégation de chacune des parties concernées pour passer en revue les mesures dans lesquelles le Canton est impliqué afin de disposer d'une vision claire à court terme, permettant d'assurer une coordination qui doit non seulement être technique mais aussi politique.

Cette rencontre devra permettre de déterminer la manière de donner suite aux mesures de l'agglomération actuellement en suspens, à savoir débloquer les plus urgentes, dont la traversée de Courrendlin, décider du report de délai de certaines mesures si cela est possible, voire finalement renoncer à certaines mesures en les reportant dans un projet d'agglomération ultérieur (PA6 ou PA7).

Il nous semble indispensable que les exécutifs du Canton, de l'agglomération et des communes définissent ensemble une stratégie commune de mise en œuvre des mesures, en tenant compte de l'état de nos finances respectives et de nos capacités d'investissement.

Nous vous adressons, Madame la présidente, Madame et Messieurs les Ministres, nos salutations distinguées.

Syndicat d'agglomération de Delémont

Le président :	Le secrétaire :
Damien Chappuis	Henri Erard

Copies : conseils communaux de l'agglomération de Delémont

Syndicat d'agglomération de Delémont

Comptes 2023

version du 25 mars 2024

Acceptés par le conseil le 15 avril 2024
Approuvé par l'assemblée du 27 juin 2024.

Compte de résultats

			Comptes 2022		Budget 2023		Comptes 2023	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0		**Administration générale**						
011		**Législatif**						
0119		Assemblée des délégués						
0119	30002.00	Jetons de présence	4 766,20		5 000		3 337,20	
0119	31021.00	Journal officiel	93,00		110		116,25	
012		**Exécutif (Conseil)**						
0121		Comité du syndicat (conseil)						
0121	30000.00	Traitements	4 108,00		4 100		4 177,60	
0121	30002.00	Jetons de présence	2 073,00		2 500		3 014,40	
0121	30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs	540,00					
0121	30500.00	Assurances AVS, AI et APG / AC	464,45		480		506,10	
022		**Services généraux, autres**						
0220		Services généraux administratifs (fonctionnement du syndicat)						
0220	31300.01	Mandat secrétariat	37 700,00		38 000		38 718,50	
0220	31300.02	Mandat aménagement / direction technique	50 894,00		52 000		35 934,50	
0220	31300.03	Mandat journal de l'agglo	10 625,00		10 000		9 524,00	
0220	31300.04	Mandat appui UETP Delémont	15 000,00		15 000		15 000,00	
0220	31320.01	Mesures mobilité douce	3 857,30		2 000		1 501,11	
0220	31320.03	Mesures dossier campagne d'agglomération			0			
0220	31330.00	Frais informatiques	2 530,60		2 800		3 046,00	
0220	31500,00	Meubles de bureau						
0220	31530,00	Ordinateur, imprimante						
0220	31600,00	Loyer						
0220	46121.00	Contributions des communes membres		132 782,55		131 990		115 700,26
0220	46121.01	Contribution des communes mobilité						
0222		**Ressources humaines**						
0222	30900,00	Formation	131,00				824,60	
0222	30910,00	Frais de recrutement						
6		**Trafic - transports - télécommunications**						
62		**Transports publics**						
6223		**Trafic régional et d'agglomération**						
6223	36121.00	Déficit de la vélostation			0			
6223	36350,00	Comité N18 Bâle - Jura						
6223	36369.00	Participation au slowUp Jura	8 000,00		8 000		8 000,00	
6223	46121.00	Contributions des communes membres		8 000,00		8 000		8 000,00
7		**Protection de l'environnement - aménagement du territoire**						
750		**Protection des espèces et du paysage**						
7500	31320.00	Mesures de la convention-paysage	55 644,80		50 000		54 000,00	
7500	36012.00	Emoluments des transferts cantonaux					100,00	
7500	46110.00	Subvention cantonale (convention paysage)		27 822,40		25 000		27 000,00
7500	46120.00	Contributions des communes membres		27 822,40		25 000		27 100,00
7696		**Cité de l'énergie**						
7696	31300.04	Mandat délégué à l'énergie	28 303,60		28 400		28 788,25	
7696	31300.05	Cité de l'énergie, cotisations et abonnements	5 200,00		5 200		7 500,00	
7696	31320.00	Mesures du label Cité de l'énergie *	22 843,71		56 100		72 026,87	
7696	46300.01	Participation OFEN Région-Energie		7 000,00		12 000		27 000,00
7696	46300.02	Participation OFEN recertification		4 000,00				
7696	46120.00	Contributions des communes membres		45 347,31		77 700		81 315,12
790		**Aménagement du territoire**						
7904		**Aménagement régional et d'agglomération du territoire**						
	31321,00	Honoraires d'exploitation conseillers externes, experts, spécialistes, etc.					9 533,60	
7905		**Promotion de la réhabilitation du patrimoine bâti**						
7905	31309.00	Promotion de la réhabilitation du patrimoine bâti	18 000,00		0			
7905	46120.01	Contributions des communes membres		18 000,00		0		9 533,60
8		**Economie publique**						
850		**Industrie, artisanat et commerce**						
8500		Promotion, marketing						
8500	31300.00	Prestations administratives de tiers, zones d'activités			0			
8500	46120.00	Contributions des communes membres				0		
8507	31300,00	Prestations de services de tiers (friches)						
9		**Finances - impôts**						
96		**Administration de la fortune et de la dette**						
961		**Intérêts**						
9610	31303.00	Frais bancaires	59,97		50		67,58	
9610	46121.00	Contributions des communes membres		59,97		50		67,58
971		**Redistributions**						
9710	46990.25	Taxe sur le CO_2						
999		**Clôture**						
999	90000.00	Compte général						
		Totaux :	270 834,63	270 834,63	279 740	279 740	295 716,56	295 716,56

Cité de l'énergie

*** Mesures (charges)**

Suivi hebdomadaire des consommations des bâtiments communaux (base)	4 911,11	5 000		4 926,32	
Renforcement communication énergie (site internet, journal Agglo)	9 375,00	10 000		10 476,00	
Formation et sensibilisation du personnel		0			
Recertification 2022	3 586,40				
Projets Région-Energie		28 000		54 538,45	
Conseiller Région Energie	4 000,00	3 000			
Conseiller Cité de l'énergie		5 100			
Fête Cité de l'énergie	646,20	3 000		2 086,10	
Diverses dépenses externes (vignettes, location de salle, matériel, réception)	325,00	2 000			
./. Participations					
total des mesures :	22 843,71	56 100		72 026,87	

agglomération de Delémont

Compte d'investissements

			Budget 2023		Comptes 2023	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
7904	**Aménagement régional et d'agglomération**					
7904	52900.00	Plans généraux et directeurs				
7904	63100.00	Subventions d'investissements				
7904	63201.00	Participations des communes				
		Totaux :	0	0		

Dépenses à répartir entre les communes

		Comptes 2023	
A	Coûts à répartir entre toutes les communes	115 700,26	*0 Administration générale*
		8 000,00	*622 Trafic régional et d'agglomération*
		27 100,00	*730 Protection du paysage*
		9 533,60	*790 Aménagement du territoire*
		67,58	*9 Finances*
		160 401,44	
B	Coûts relatifs à Cité de l'énergie	**81 315,12**	*7696 Cité de l'énergie*
C	Compte d'investissement	**0**	

Clé de répartition des comptes 2023

	nombre d'habitants au 1.1.2023	Clé de répartition	**Participation A**	Montant reçu en 2023	Montant à recevoir
Châtillon	471	1,7%	2 673,26	1 377,00	1 296,26
Courrendlin	3 635	12,9%	20 631,23	10 825,00	9 806,23
Courroux	3 299	11,7%	18 724,19	9 768,00	8 956,19
Courtételle	2 638	9,3%	14 972,54	7 731,00	7 241,54
Delémont	12 432	44,0%	70 560,51	35 983,00	34 577,51
Develier	1 358	4,8%	7 707,62	3 983,00	3 724,62
Rossemaison	731	2,6%	4 148,95	2 084,00	2 064,95
Soyhières	417	1,5%	2 366,77	1 291,00	1 075,77
Val Terbi	3 280	11,6%	18 616,35	9 478,00	9 138,35
	28 261	100,0%	**160 401,44**	**82 520,00**	**77 881,44**

Clé de répartition des comptes 2023

	nombre d'habitants au 1.1.2022	Clé de répartition	**Participation B**	Montant reçu en 2023	Montant à recevoir
Châtillon	471	3,0%	2 419,57	1 149,00	1 270,57
Courrendlin	3 635	23,0%	18 673,35	9 037,00	9 636,35
Courroux	3 299	20,8%	16 947,29	8 155,00	8 792,29
Courtételle	2 638	16,7%	13 551,66	6 454,00	7 097,66
Delémont		0,0%	0	0	0
Develier	1 358	8,6%	6 976,18	3 325,00	3 651,18
Rossemaison	731	4,6%	3 755,22	1 740,00	2 015,22
Soyhières	417	2,6%	2 142,17	1 078,00	1 064,17
Val Terbi	3 280	20,7%	16 849,68	7 918,00	8 931,68
	15 829	100,0%	**81 315,12**	**38 856,00**	**42 459,12**

		Bilan au 1er janvier 2023	Augmentations +	Diminutions -	Bilan au 31 décembre 2023
1	**Actif**				
10	**Patrimoine financier**				
100	**Disponibilités et placements à court terme**				
1002	**Banque**				
10020,00	CC BR CH74 8000 2000 0025 0423 0	69 070,23	229 016,25	170 737,28	127 349,20
101	**Créances**				
1011	**Comptes courants avec des tiers**				
10112,01	Dû par Delémont	33 415,51		33 415,51	-
10112,02	Dû par Châtillon	1 350,36	2 116,85	1 350,36	2 116,85
10112,03	Dû par Courrendlin	9 727,89	15 969,77	9 727,89	15 969,77
10112,04	Dû par Courroux	10 492,99	14 596,68	10 492,99	14 596,68
10112,05	Dû par Courtételle	8 171,20	11 818,91	8 171,20	11 818,91
10112,06	Dû par Develier	4 126,09	7 444,97	4 126,09	7 444,97
10112,07	Dû par Rossemaison	2 346,79	2 015,22	2 346,79	2 015,22
10112,08	Dû par Soyhières	1 388,87	1 741,55	1 388,87	1 741,55
10112,09	Dû par Val Terbi	9 620,53	14 936,38	9 620,53	14 936,38
10490,00	Actifs transitoires - charges extraordinaires	-	54 980,00		54 980,00
	Total de l'actif	**149 710,46**			**252 969,53**
2	**Passif**				
20	**Capitaux de tiers**				
200	**Engagements courants**				
2001	**Comptes courants avec des tiers**				
20012,01	Dû à Delémont R		50 934,50	22 700,23	28 234,27
2004	**Engagements de transferts**				
20047,00	Engagement envers des tiers (réhabilitation)	18 000,00		6 000,00	12 000,00
204	**Passifs de régularisation**				
2040	**Charges du personnel**				
20401,01	Mandat secrétariat / caisse	940,00		940,00	-
20405,00	Charges sociales de l'employeur - AVS	157,80	173,15	157,80	173,15
2041	**Charges de biens et de services et autres charges d'exploitation**				
20410,00	Passifs transitoires - charges de matériel et de marchandises	3 271,40	85 220,85	3 271,40	85 220,85
206	**Engagements financiers à long terme**				
2069	**Autres engagements financiers à long terme**				
20690,00	Compte général/montant dû à Delémont solde vélo-station	106 000,00			106 000,00
29	**CAPITAL PROPRE**				
299	**Excédent / découvert du bilan**				
2990	**Résultat annuel**				
29900,00	Compte général				
2999	**Résultats cumulés des années précédentes (fortune nette)**				
29990,00	Compte général	21 341,26			21 341,26
	Total du passif	**149 710,46**			**252 969,53**

Syndicat d'agglomération de Delémont
Comptes 2023 par nature

soumis au conseil le 15 avril 2024

acceptés par l'assemblée du 27 juin 2024

Compte de résultats par nature

			Budget 2023		Comptes 2023	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
	3	**Charges**				
	30	**Charges de personnel**				
	300	Autorités et commissions	11 600		10 529,20	
	305	Cotisations de l'employeur	480		506,10	
	309	Autres charges de personnel			824,60	
	31	**Charges de biens et services**				
	310	Charges de matière et de marchandises	110		116,25	
	313	Prestations de service	259 550		275 640,41	
	36	**Charges de transfert**				
	360	Parts de revenus destinés à des tiers			100,00	
	363	Subventions à des tiers	8 000		8 000,00	
	4	**Revenus**				
	46	**Revenus de transfert**				
	461	Dédommagements des collectivités locales		267 740		268 716,56
	463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		12 000		27 000,00
			279 740	**279 740**	**295 716,56**	**295 716,56**

Compte des investissements par nature

	5	**Dépenses**				
	57	**Subventions d'investissement redistribuées**				
	572	Communes				
	6	**Recettes**				
	63	**Subventions d'investissement acquises**				
	630	Confédération				
	631	Canton				
				0		**0**

Bilan par nature

			1.1.2023	31.12.2023
	1	**Actif**		
	10	**Patrimoine financier**		
	100	Disponibilités	69 070,23	127 349,20
	101	Créances	80 640,23	70 640,33
	104	Actifs de régulation		54 980,00
		total de l'actif	**149 710,46**	**252 969,53**

	2	**Passif**		
	20	**Capitaux de tiers**		
	200	Engagements courants	18 000,00	40 234,27
	204	Passifs de régularisation	4 369,20	85 394,00
	206	Engagements financiers à long terme	106 000,00	106 000,00
	29	**Capital propre**		
	293	Préfinancements		
	299	Excédent / découvert du bilan	21 341,26	21 341,26
		total du passif	**149 710,46**	**252 969,53**

Syndicat d'agglomération de Delémont

Budget 2024

budget 2024 approuvé par le conseil 15 avril 2024
approuvé par l'assemblée du 27 juin 2024.

version du 19 avril 2024

Compte de résultats

			Budget 2023		Comptes 2023		Budget 2024	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0		**Administration générale**						
011		**Législatif**						
0119		Assemblée des délégués						
0119	30002.00	Jetons de présence	5 000		3 337,20		4 000	
0119	31021.00	Journal officiel	110		116,25		120	
012		**Exécutif (Conseil)**						
0121		Comité du syndicat (conseil)						
0121	30000.00	Traitements	4 100		4 177,60		4 200	
0121	30002.00	Jetons de présence	2 500		3 014,40		3 500	
0121	30990.00	Repas de fin d'année, collations et apéritifs						
0121	30500.00	Assurances AVS, AI et APG / AC	480		506,10		510	
022		**Services généraux, autres**						
0220		Services généraux administratifs (fonctionnement du syndicat)						
0220	31300.01	Mandat secrétariat / caisse	38 000		38 718,50		25 000	
0220	31300.02	Mandat aménagement / direction technique	52 000		35 934,50		60 000	
0220	31300.03	Mandat journal de l'agglo	10 000		9 524,00		10 000	
0220	31300.04	Mandat appui UETP Delémont	15 000		15 000,00		7 500	
0220	31320.01	Mesures mobilité douce	2 000		1 501,11		2 000	
0220	31330.00	Frais informatiques	2 800		3 046,00		3 000	
0220	31500,00	Meubles de bureau					1 500	
0220	31530,00	Ordinateur, imprimante					1 500	
0220	31600,00	Loyer					1 350	
0220	46121.00	Contributions des communes membres		131 990		115 700,26		127 380
0220	46121.01	Contribution des communes mobilité						
0222		**Ressources humaines**						
0222	30900,00	Formation			824,60		200	
0222	30910,00	Frais de recrutement					3 000	
6		**Trafic - transports - télécommunications**						
62		**Transports publics**						
6223		**Trafic régional et d'agglomération**						
6223	36121.00	Déficit de la vélostation	0					
6223	36350,00	Comité N18 Bâle - Jura					4 000	
6223	36369.00	Participation au slowUp Jura	8 000		8 000,00		10 000	
6223	46121.00	Contributions des communes membres		8 000		8 000,00		12 000
7		**Protection de l'environnement - aménagement du territoire**						
750		**Protection des espèces et du paysage**						
7500	31320.00	Mesures de la convention-paysage	50 000		54 000,00		138 213	
7500	36012.00	Emoluments des transferts cantonaux			100,00		300	
7500	46110.00	Subvention cantonale (convention paysage)		25 000		27 000,00		69 106
7500	46120.00	Contributions des communes membres		25 000		27 100,00		69 407
7696		**Cité de l'énergie**						
7696	31300.04	Mandat délégué à l'énergie	28 400		28 788,25		29 000	
7696	31300.05	Cité de l'énergie, cotisations et abonnements	5 200		7 500,00		7 500	
7696	31320.00	Mesures du label Cité de l'énergie *	56 100		72 026,87		21 550	
7696	46300.01	Participation OFEN Région-Energie		12 000		27 000,00		
7696	46300.02	Participation OFEN recertification						
7696	46120.00	Contributions des communes membres		77 700		81 315,12		58 050
790		**Aménagement du territoire**						
7904		**Aménagement régional et d'agglomération du territoire**						
	31321,00	Honoraires d'exploitation conseillers externes, experts, spécialistes, etc.			9 533,60			
7905		**Promotion de la réhabilitation du patrimoine bâti**						
7905	31309.00	Promotion de la réhabilitation du patrimoine bâti	0					2 000
7905	46120.01	Contributions des communes membres		0		9 533,60		0
8		**Economie publique**						
850		**Industrie, artisanat et commerce**						
8500		Promotion, marketing						
8500	31300.00	Prestations administratives de tiers, zones d'activités	0					
8500	46120.00	Contributions des communes membres		0				0
8507	31300,00	Prestations de services de tiers (friches)					0	
9		**Finances - impôts**						
96		**Administration de la fortune et de la dette**						
961		**Intérêts**						
9610	31303.00	Frais bancaires	50		67,58		70	
9610	46121.00	Contributions des communes membres		50		67,58		70
999		**Clôture**						
999	90000.00	Compte général						
		Totaux :	279 740	279 740	295 716,56	295 716,56	338 013	338 013

Cité de l'énergie

* **Mesures (charges)**

Suivi hebdomadaire des consommations des bâtiments communaux (base)	5 000		4 926,32		4 950	
Renforcement communication énergie (site internet, journal Agglo)	10 000		10 476,00		10 000	
Formation et sensibilisation du personnel	0					
Recertification 2022						
Projets Région-Energie	28 000		54 538,45		0	
Conseiller Région Energie	3 000					
Conseiller Cité de l'énergie	5 100				5 100	
Fête Cité de l'énergie	3 000		2 086,10			
Diverses dépenses externes (vignettes, location de salle, matériel, réception)	2 000				1 500	
total des mesures :	56 100		72 026,87		21 550	

Compte d'investissements			Budget 2024 Charges	Revenus
7904	**Aménagement régional et d'agglomération**			
7904	52900.00	Plans généraux et directeurs		
7904	63100.00	Subventions d'investissements		
7904	63201.00	Participations des communes		
		Totaux :	0	0

Dépenses à répartir entre les communes

A Coûts à répartir entre toutes les communes

	Budget 2024
0 Administration générale	127 380
622 Trafic régional et d'agglomération	12 000
730 Protection du paysage	69 407
790 Aménagement du territoire	0
8 Economie	0
9 Finances	70
	208 857

B 7696 Coûts relatifs à Cité de l'énergie **58 050**

Clé de répartition du budget 2024			
	nombre d'habitants au 1.1.2023	Clé de répartition	**Participation A**
Châtillon	471	1,7%	3 480,83
Courrendlin	3 635	12,9%	26 863,71
Courroux	3 299	11,7%	24 380,57
Courtételle	2 638	9,3%	19 495,59
Delémont	12 432	44,0%	91 876,09
Develier	1 358	4,8%	10 036,01
Rossemaison	731	2,6%	5 402,30
Soyhières	417	1,5%	3 081,75
Val Terbi	3 280	11,6%	24 240,15
	28 261	100,0%	**208 857,00**

	nombre d'habitants au 1.1.2023	Clé de répartition	**Participation B**
Châtillon	471	3,0%	1 727,31
Courrendlin	3 635	23,0%	13 330,71
Courroux	3 299	20,8%	12 098,49
Courtételle	2 638	16,7%	9 674,39
Delémont		0,0%	0,00
Develier	1 358	8,6%	4 980,22
Rossemaison	731	4,6%	2 680,81
Soyhières	417	2,6%	1 529,27
Val Terbi	3 280	20,7%	12 028,81
	15 829	100,0%	**58 050,00**

agglomération de Delémont
www.agglod.ch

Assemblée, par son président du jour
M. Alain Tissot
Administration communale
Hôtel de ville
2800 Delémont

Delémont, le 11 juin 2024

Aux Conseils des communes de l'agglomération de Delémont (Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rossemaison, Soyhières et Val Terbi)

Invitation à l'assemblée d'agglomération

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Nous avons l'avantage de vous inviter à l'assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont. Elle aura lieu

jeudi 27 juin à 18 h. à Delémont,
salle du conseil de ville, Hôtel de ville
Place de la Liberté 1

L'ordre du jour sera le suivant :

1) Ouverture de l'assemblée
2) Appel
3) Procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2023
4) Objectifs et échéances 2024 - 2027
5) Mesures des projets d'agglomération : informations sur l'état des lieux, les délais de réalisation et leurs reports
6) Présentation de la nouvelle directrice technique et information sur l'organisation transitoire et future de l'agglomération
7) Comptes 2023
8) Budget 2024
9) Divers

Vous trouverez en annexe les documents relatifs aux points 3, 7 et 8 de l'ordre du jour.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président : Le secrétaire :

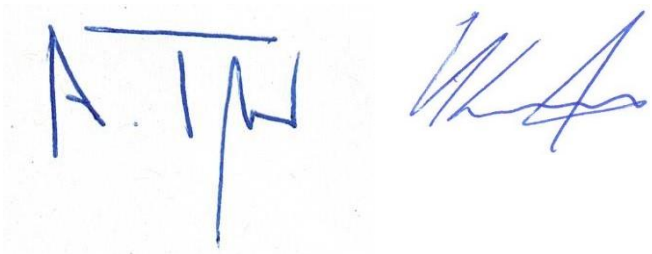

Alain Tissot Henri Erard

Annexes mentionnées.

Copie pour invitation : MM. les maires membres du conseil d'agglomération, M. le Ministre David Eray, Chef du Département de l'environnement, M. Daniel Rieder, chef du Service du développement territorial, M. Yves-Alain Fleury, chef du Service des infrastructures, M. David Asséo, Délégué cantonal aux transports, Mme Florine Jardin, Cheffe de la section de l'aménagement du territoire au Service du développement territorial, M. Hubert Jaquier, chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont, presse.